

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Délibération N° 015-2023

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AMENAGEMENT
ETANG NEUF**

L'an deux mil vingt-trois le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 10 février 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MME CLEDIERE (Procuration à Mme CROUZETTE)

Secrétaire de Séance : Mme VERDEYME Josette

M. le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de l'étang neuf et notamment l'achat de mobilier, l'aménagement du tour du lac (en partenariat avec le lycée de Neuvic), l'aménagement de toilettes sèches
Le coût estimatif dû projet est de 25 762,10€ HT (30 914,52€ TTC) réparti comme suit

Poubelles : 7708,50€ HT

Tables : 2057,60€ HT

Toilettes sèches : 4833,50€ HT

Tour du lac : 11 162,50€ HT

Une subvention peut être demandé au département et à TulleAgglo pour ces investissements

Montant HT : 25 762,10€

Subvention CD 25% : 6 250€ (sur base plafond 25 000€)

Subvention Agglo 20% : 5 152,40€

Autofinancement : 14 359,70€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le projet d'aménagement de l'étang neuf tel que présenté
- Charge M. le maire de solliciter les subventions telles que décrites dans le plan de financement
- Autorise M. le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution du projet

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20230216-D015-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2023

Affichage : 21/02/2022